

- **La gestion d'un chantier de travaux publics et l'utilisation de matériaux recyclés. Normes, contraintes et obligations**

Monsieur Jean-Pierre LEMESLE

EUROVIA Management Direction Environnement
18, place de l'Europe
92565 RUEIL MALMAISON
Tel : 06.14.31.34.75
Mel : jplemesle@eurovia.com

Parcours professionnel

A partir de 1995 : directeur de l'environnement chez EUROVIA particulièrement chargé de la gestion des déchets et de leur valorisation en techniques routières.

De 1970 à 1994 : de jeune ingénieur travaux à directeur régional dans la construction routière.

Ingénieur ESTP : TP 1969

Activités annexes:

Membre de la commission environnement de l'USIRF (Union des Syndicats de l'Industrie Routière).

Membre de la commission environnement de la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics).

Président de la commission paritaire FNTP-MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), sur la gestion des déchets des TP.

Résumé de la conférence

L'image perçue par le grand public d'un chantier de TP est souvent négative et la gestion des déchets n'est pas étrangère à cette impression.

La loi de 1975 définit les rôles et les responsabilités des acteurs de la construction d'un ouvrage. Chacun doit alors assumer ses responsabilités :

⇒ le maître d'ouvrage doit mettre en place une base de données qui permettra aux entreprises de faire face à leurs obligations : « le bilan environnemental »

- ⇒ L'entreprise doit s'engager à mettre en place une méthodologie de gestion et de respect de la réglementation ainsi que les moyens de valoriser ces déchets en les transformant en matière première secondaire (MPS).
- ⇒ Le maître d'ouvrage doit favoriser l'utilisation des ces MPS, l'entreprise doit produire des MPS de qualité et ces deux acteurs doivent s'associer pour définir les règles de l'art d'utiliser ces MPS.

Cette démarche commune permettra de réduire fortement la consommation de matériaux naturels dits de première vie, non renouvelables, de réduire les volumes de déchets mis en décharge dont les capacités d'accueil ne sont pas infinies et de réduire les distances de transport, tout cela s'intégrant dans la notion de développement durable.